Image not found or type unknown

Loyers après décés d'un parent

Par **hervedu34**, le **06/05/2009** à **02:15**

Bonjour,
suite au décés de ma mère qui était veuve, 3 mois après avoir vidé son appartement (location) son syndic me réclame le règlement de ces loyers alors que je n'habitais pas avec elle, que mon nom n'apparait pas sur le bail, que je ne suis pas caution, au prétexte que je suis le seul des 2 enfants à avoir un emploi.
Est-ce légal?
En vous remerciant par avance pour vos réponses, merci
Très cordialement, Hervé.

Par **Bertrand**, le **08/05/2009** à **01:55**

Bonjour,

Il ne me semble pas que ce soit possible sans clause particulière. Dans le bail, y-a-t-il écrit qu'en cas de décès de la locataire, il y aurait solidarité et indivisibilité de la dette entre les héritiers ?

Cordialement,

Bertrand.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés